

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail – Progrès

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Engagement du Niger à mettre en œuvre la Neutralité en matière de Dégradation des Terres d’ici à 2030

Niamey, aout 2017



REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail – Progrès

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DUREBLE

**NEUTRALITE DE LA DEGRADATION DES TERRES AU NIGER
LEVIER POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Déclaration sur l'Engagement du Niger à mettre en
œuvre l'objectif de Neutralité en matière de
Dégradation des Terres d'ici à 2030**

Considérant, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), adoptée le 17 juin 1994 à Paris,

Considérant que le Niger, pays gravement touché par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, a ratifié la CNULCD, et la met en œuvre depuis 1996

Considérant l'opportunité offerte par les Nations Unies par rapport à l'adoption des Objectifs de Développement Durable en 2015, et pour ce qui est de la lutte contre la désertification, l'adoption de l'objectif-cible 15.3,

Considérant la décision de la COP 12 de la CNULCD de faire de l'objectif-cible 15.3 sur la neutralité de la dégradation des terres, un outil de renforcement de la mise en œuvre de la Convention, ainsi que l'appui apporté, par le Secrétariat de la convention, le Mécanisme Mondial et les partenaires, aux pays parties affectés par la désertification et la dégradation des terres, pour la définition de cibles nationales volontaires en vue de la neutralité en matière de dégradation des terres,

Le Niger, sous la coordination du Secrétariat Exécutif du CNEDD et du Ministère de l'Environnement, et du Développement Durable, en prélude à la tenue de la COP 13 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification:

Déclare solennellement avoir défini ses cibles nationales volontaires en matière de Neutralité de la Dégradation des Terres, telles que consignées dans le document ci-joint. Notre pays s'engage donc résolument et en collaboration avec ses partenaires dans la mise d'activités concourant à l'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici 2030 à travers la restauration de **4 440 500** hectares de terres dégradées et la prévention de la dégradation dans les terres non-dégradées.

Niamey, le 31 aout 2017

Almoustapha GARBA

**Ministre de l'Environnement et
du Développement Durable**



Les enjeux de dégradation des terres au Niger

La tenue de la Conférence des Parties à la Convention de lutte contre la désertification est une occasion propice pour le Niger de réaffirmer sa volonté politique en matière de lutte contre la dégradation des terres. Le Niger est un pays sahélien avec une superficie de 1.267.000 km² de 3 millions d'habitants lors de son accession à l'indépendance en 1960. Cette population est passée à 11 millions en 2001, puis à plus de 17 millions d'habitants en 2012 et atteindra, avec un taux de croît démographique de 3,9%, 56 millions d'habitants en 2050 selon les projections des résultats du dernier recensement de la population.

Depuis plusieurs décennies, le Niger, est confronté à un déficit pluviométrique persistant combiné aux effets néfastes des actions anthropiques. Cette situation a sérieusement affecté les grands équilibres écologiques du pays, entraînant ainsi une dégradation des ressources naturelles, la baisse des productions agricoles, pastorales, forestières et halieutiques, toutes choses qui maintiennent les populations dans l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

Le surpâturage, le défrichement des terres forestières aux fins agricoles, la destruction des forêts pour la satisfaction des besoins en bois énergie et de service et pour les besoins fourragers pour le bétail, les mauvaises pratiques de récolte des produits pour la pharmacopée traditionnelle, et les feux de brousse sont autant d'activités humaines qui contribuent à la disparition du couvert végétal favorisant ainsi la dégradation des terres.

Ainsi, les sécheresses récurrentes et la variabilité climatique, ayant abouti à une réduction de la production et des rendements, ont conduit les agriculteurs à développer des systèmes de production extensifs en défrichant les espaces forestiers existants.

Les défis environnementaux à relever

Les phénomènes de la désertification et de la dégradation des ressources naturelles ont été, et constituent encore, une préoccupation majeure dans le développement économique et social au Niger. Face à cette situation, l'Etat continue à développer de nombreuses initiatives et à conduire des actions de nature à préserver la base productive, en vue d'assurer une productivité durable. Les pratiques comme l'agroforesterie ou l'agriculture de conservation, peuvent stimuler les rendements et prévenir de nouvelle dégradation des terres. La remise en état ainsi que les activités de réhabilitation des écosystèmes, dans toutes les régions, peuvent également contribuer à récupérer des capacités de production et d'autres services importants affectés par une mauvaise gestion.

Les principaux défis environnementaux auxquels le Niger fait face se résument ainsi qu'il suit:

- la pression excessive sur les ressources naturelles, exercée par une population à croissance très forte ;
- les mauvaises pratiques de gestion des ressources naturelles notamment le surpâturage, le déboisement, l'exploitation minière des sols, le prélèvement du bois, les dunes de sables, le ravinement et l'ensablement des cours d'eau, etc.;
- les pratiques d'agriculture extensive et non durable;
- les sécheresses répétitives des années 1968, 1974, 1984, 1998, 2005, 2009, 2011, ainsi que les variabilités climatiques (CILSS, 2015).

Ainsi, les formations forestières naturelles sont passées de 16 millions d'hectares environ en 1982 à 5 millions d'hectares environ en 2006, en raison du défrichement agricole, du prélèvement du bois et des changements climatiques.

Etat des lieux en matière de dégradation des terres au Niger

Selon les données nationales, les changements de l'occupation des terres au Niger dévoilent des tendances où les superficies cultivées ont doublé entre 1975 et 2013. De vastes étendues de savanes, forêts claires et forêts ont été remplacées ou fragmentées par les cultures, et simultanément, les villages, villes et agglomérations se sont étendues, couvrant une superficie 140% plus vaste qu'en 1975.

En plus de la pression démographique, le cheptel, estimé à environ 36 millions de têtes et les populations des zones pastorales ont été particulièrement affectés par les grandes crises alimentaires des années 1969-1973, 1984 et celles plus récentes de 2005, 2010 et 2012. En 2011, la production fourragère a enregistré un déficit de plus de 10 millions tonnes de matières sèches soit 50 % des besoins du cheptel national séjournant dans le pays.

En effet, près de 90% de la population nigérienne dépend directement des ressources naturelles pour sa subsistance. De nos jours presque toutes les zones humides du Niger sont confrontées aux menaces liées à la nature et/ou à l'homme. Les données fournies par le Secrétariat de la Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) dans le cadre du Programme de Définition des Cibles NDT font constater que le potentiel agricole au Niger est en passe d'être complètement exploité dans un proche avenir. En effet les espaces cultivés représentent un peu plus de 14 millions d'ha alors que le potentiel cultivable est estimé à 15 millions d'ha. Une désagrégation de ces données par bassins versants montre que les classes d'occupations dominantes au niveau des cinq bassins prioritaires sont respectivement sols nus, terres cultivées et steppes et savanes. Le Dallol Bosso a à lui seul 79% de sa superficie en sols nus et seulement 5% de terres cultivées. Pour le Dallol Maouri, les superficies occupées par les terres de cultures et celles qu'occupent les savanes et steppes sont presque égales (38% et 40% respectivement) et le reste est occupé par les sols nus. Le bassin de la Komadougou Yobé, situé au Sud Est du pays, est caractérisé par une zone occupée par les steppes arbustives (64%) essentiellement utilisées comme terres pastorales, auxquelles s'ajoutent les terres de culture (29%). Il se dégage, alors que toute augmentation de superficie cultivée ne peut se faire qu'au détriment des 16% du territoire national occupé par les savanes et de steppes déjà sous pressions pastorales et de coupe abusive de bois. L'option qui s'impose reste la restauration de ces sols nus ainsi que l'inversion de la tendance à la dégradation des steppes et savanes.

Par ailleurs, on note une baisse de productivité sur d'importantes superficies de terres notamment les zones humides et les terres agropastorales traduisant ainsi d'autres formes de dégradation. La répartition des stocks de carbone organique du sol (0-30 cm) à l'échelle nationale montre que les teneurs les plus élevées s'observent à l'extrême Sud Ouest du pays, notamment dans le département de Gaya, avec des valeurs comprises entre 46-60 et 61-76 t/ha.

Cibles nationales pour l'atteinte de la neutralité au Niger

Les cibles nationales en matière de NDT ont été définies sur la base des résultats de l'analyse des données par défaut et des données nationales tout en tenant compte des politiques et

stratégies (CSIN/GDT, CDN, PNE/DD, PANA, PAN/LCD) déjà adoptées au niveau national. Ainsi, le Niger s'engage à atteindre la NDT d'ici à 2030 et réduire les superficies des terres dégradées de 9% à 5% afin d'augmenter, de 17% à 19%, la couverture végétale et améliorer de façon durable les conditions de vie des populations. De façon spécifique, les actions nécessaires seront mises en œuvre pour :

- Restaurer 44% (4 440 500 ha) sur les 10 761 076 ha de terres dégradées en 2010,
- Réduire à 2% (252 101 ha) la superficie des terres cultivées présentant une tendance négative de productivité primaire nette,
- Réduire de 1% (100 074,3 ha) à 0% le taux annuel de conversion des forêts/savanes/zones humides en d'autres types d'occupation,
- Mettre un terme à l'ensablement et l'érosion hydrique (ravinement) le long du fleuve Niger,
- Séquestrer 292 000 tonnes de carbone dans le sol et/ou la biomasse par les bonnes pratiques agroforestières (brise vent, haies vives, RNA, Banque fourragère, banque alimentaire etc.)

Mesures de mise en œuvre des cibles NDT

- ✓ Intégrer la NDT dans les politiques nationales, les stratégies sectorielles et les principaux documents de planification et d'aménagement du territoire.
- ✓ Renforcer la communication et la concertation entre les institutions en charges de la GDT, de la gestion du foncier rural et responsabiliser les collectivités territoriales, les populations et la société civile dans la prise de décision en matière de gestion des terres.
- ✓ Lutter contre l'accaparement anarchique des terres;
- ✓ Dégager au moins 5% du budget national pour la NDT et prendre toutes les dispositions afin de pérenniser les activités de GDT

Mobilisation des ressources

La mise en œuvre des cibles et meures NDT nécessitera la mobilisation d'importantes ressources aussi bien internes qu'externes. L'évaluation faite dans la cadre de la CPDN les était déjà chiffrée à 8,667 Milliards \$US (866,7 millions \$US/an) avec don 1,61 Milliard \$US pour la mise en œuvre des actions d'adaptation et 7,06 Milliards \$US pour l'atténuation.

Le Niger dispose d'un potentiel considérable en minéraux (uranium, pétrole, calcaire, charbon, or, gypse, marbre, phosphate, fer, cassitérite, cuivre, etc.) dont l'exploitation responsable pourrait permettre de mobiliser d'importantes ressources internes et de faire participer le secteur aux efforts de restauration des terres et la mise des cibles NDT. Une importante part de cette manne devra donc être investie dans le cadre de la lutte contre la dégradation des terres en vue de sauvegarder les bases productives et garantir une production alimentaire à sa population à forte croissance.